

DELIBERATION N° 2007/06-09 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE RAVALEMENT DE FACADE

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée que les travaux entrepris par la SCI FB IMMOBILIER, sur sa propriété sise au 61, Grande Rue à Ludres, entrent dans le champ de l'opération de ravalement des façades prévue par la délibération n°98/06-13 du 22 juin 1998. La surface concernée équivaut à 80 m² (la façade avant).

La subvention susceptible d'être accordée à la SCI FB IMMOBILIER, serait de 365.60 €, correspondant à une surface ravalée de 80 m² x 4.57 €/m², et cette somme serait amortie sur une durée de 5 ans à compter de l'exercice 2008.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention de 365.60 € pour les travaux de ravalement de la façade du bâtiment se situant au 61, Grande Rue à Ludres, appartenant à la SCI FB IMMOBILIER,
- d'amortir cette subvention sur une période de 5 ans à compter de l'exercice 2008.